

Une jeune femme, fichée S, qui espionnait les policiers et qui avait été arrêtée samedi place d'Italie lors de la manifestation des Gilets jaunes aurait été relaxée



Selon des informations du Point, une étudiante dans le secteur paramédical, fichée S pour espionnage de policiers, a été interpellée samedi lors de la manifestation anniversaire des Gilets jaunes. Jugée en comparution immédiate, elle a été relaxée. Seule l'accusation de rébellion était jugée.

Avec Atlantico
Rédaction

Le "profil" d'une jeune femme arrêtée samedi dernier place d'Italie, en marge de la mobilisation célébrant l'anniversaire des Gilets jaunes, a alerté les forces de l'ordre d'après des [révélations du Point](#).

Par le passé, elle avait diffusé une "vidéo sur la fabrication d'un engin destiné à attenter à l'intégrité physique". D'après des informations du Point, six sanctions pénales figuraient dans son casier judiciaire pour seize "rôles" au fichier du traitement des antécédents judiciaires dont six dégradations de biens, trois participations à un attroupement armé et deux outrages.

La jeune femme a inquiété les policiers ces derniers mois. Les membres des forces de l'ordre étaient devenus ses "cibles" privilégiées ces derniers mois. Elle se rendait en effet régulièrement à proximité de commissariats pour y relever des informations personnelles sur les fonctionnaires qu'elle croisait. Selon la police, elle diffusait ces informations et ces données sur son compte Facebook "Acab Land" (Acab pour All cops are bastards, ndlr). Ce compte a depuis été supprimé.

Le 14 novembre, elle avait été interpellée aux abords du commissariat du 13^e arrondissement. Elle portait un sweat sur lequel figurait la mention ACAB en grosses lettres. Elle avait été vue en train de photographier des policiers et leurs véhicules personnels.

Le 15 octobre, elle avait procédé à la même méthode devant le commissariat du 17^e arrondissement. Lors de son contrôle, les policiers ont découvert qu'elle faisait l'objet de deux fiches : une fiche S et une fiche I, qui lui interdit de porter ou de détenir une arme. Elle aurait affirmé détenir des informations sur des fonctionnaires de police dont elle se servait pour alimenter un fichier informatique avec leur nom, prénom, adresse et photographies notamment. Elle décrivait également le comportement de chaque policier.

Elle aurait indiqué garder ces informations pour elle-même mais elle aurait envisagé de s'en servir un jour contre un des policiers présents dans ce "fichier" constitué par la jeune femme.

Lors de l'audience et selon des informations du Point, la jeune femme était en larmes et a regretté ses gestes. Le parquet aurait requis dix mois de prison dont quatre mois ferme assorti d'un maintien en détention à son encontre. La jeune femme était jugée sous le coup d'un sursis pour une précédente condamnation datant de mai 2019. Elle a finalement été relaxée pour l'accusation de rébellion.